
BUREAU EXÉCUTIF
BE – PV DE LA RÉUNION N°2024-03

30 mai 2024
Vidéoconférence

Présidence : Françoise Jeante

Présents : Françoise Jeante, Marilyn Georgel, Martine Prévost, Joël Jollit, Jean-Pierre Rouquier, Yoann Cabirol

Invité : Michaël Bournazeix (Directeur sportif)

Secrétaire de séance : Françoise Jeante

Début de la séance (9h30) ; Fin de la séance (11h25)

MARTINE WATRICE – DU STADE VERS L'EMPLOI

Depuis 3 ans, Martine Watrice utilise son véhicule personnel pour organiser sur toute la Ligue des dispositifs « du Stade vers l'emploi ».

Françoise Jeante propose de lui attribuer une prime pour compenser l'utilisation de son véhicule personnel.

Demande validée par les membres du Bureau exécutif : le montant sera déterminé en fonction des règles de l'URSSAF.

THIERRINE CORREA – RETARD PAIEMENT CREPS POITIERS

Thierrine Corrèa est une athlète licenciée du club d'Évreux mais entraînée sur la structure du Pôle de Poitiers.

Malgré les différentes relances faites aux parents, ceux-ci n'ont pas encore effectué de paiement pour l'année en cours 2023/2024 (rappel : le paiement de l'année 2022/2023 a été effectué après un certain nombre de relances en début d'année 2024 !).

Françoise Jeante a contacté le club d'Évreux (l'athlète pensait que son club participerait au paiement) mais celui-ci a rappelé que c'est la famille qui perçoit les aides pour Thierrine et que la famille a aussi une dette envers le club d'Évreux (nous avons l'écrit du club).

Françoise Jeante a envoyé une lettre Recommandée avec AR à la famille, indiquant que si le paiement n'était pas effectué sous 15 jours un huissier serait missionné pour récupération de la dette, soit 7213,81 €.

PÉNALITÉS ABSENCE JURY

Françoise Jeante a demandé à ce que les pénalités pour manque de juges soient revues.

Le Trésorier a calculé les pénalités en tenant compte :

- De toutes les catégories de juges (à partir d'assistant)
- Des compétitions où le club fournissait + de juges que demandé

Les pénalités vont être transmises aux clubs concernés pour vérification.

L'envoi de ces pénalités a été validé à la majorité, à l'exception de Yoann Cabirol.

RENTRÉE SUR LES STRUCTURES

Michaël Bournazeix a transmis avant ce Bureau exécutif le tableau des mises à disposition sur les structures.



Remarques :

- Poitiers : pas suffisamment de lanceurs de disque à la rentrée –
 - o Nous avons prévenu Sibylle Retour que son contrat ne serait pas renouvelé.
 - o Françoise Jeante a écrit une lettre Recommandée avec A/R au Groupement d'Employeurs Sport-Vienne pour leur signifier.
- Talence : Arnaud Lopez sera reconduit sur le Pôle avec un contrat d'auto-entrepreneur.

RETOUR SUR LES ENTRETIENS D'EMBAUCHE AGENT DE DÉVELOPPEMENT À LIMOGES

Parmi les 12 candidatures reçues, nous avons sélectionné 5 candidats que nous avons convoqué à Limoges pour en entretien en présentiel + 1 candidate en visio (période d'examens).

- 4 candidats : peu de connaissance de l'athlétisme, pas pris connaissance de la fiche de poste et des actions principales définies par la FFA notifiées sur cette fiche de poste
- 1 candidat avec trop de compétences pour ce poste

Ces candidats ont été avisés que leur candidature n'était pas retenue.

- 1 candidate vue en visio et à revoir en présentiel prochainement – nombreux atouts pour ce poste

DÉPLACEMENT DIJON COUPE DE FRANCE DES LIGUES MINIMES

Déplacement finalisé. Tarif du voyage en bus : 4800 €

Voyage 11 juillet - 2 jours de stage 12/13 juillet - compétition 14 juillet - retour 15 juillet (si retour à la fin de la compétition, arrivée 3h/4h du matin à Talence)

L'achat d'un tee-shirt floqué « Coupe de France des Ligues Minimales » a été validé par le BE.

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ½ FINALE DE CROSS-COUNTRY

Validation par le Bureau exécutif pour indemnisation des clubs selon les critères établis.

PHOTOCOPIEUR MRS TALENCE – IMPRIMANTE TALENCE

Le photocopieur mis à disposition par le CROS à l'étage de la Ligue est en panne et ne sera pas remplacé.

Les salariés doivent descendre au rez-de-chaussée pour toutes copies ou scan.

Le Bureau exécutif a validé l'achat d'un photocopieur uniquement pour la Ligue et celui-ci sera installé dans le bureau des médailles. Jean-Pierre Rouquier a demandé des devis à plusieurs fournisseurs.

Le Bureau exécutif a aussi validé l'achat d'une imprimante pour les bureaux de Gaïa à Limoges.

SMR (SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE)

Martine Prévost rappelle que tout athlète listé doit fournir son SMR.

Quelques athlètes de la Ligue sont en retard et si cette attestation n'est pas fournie, l'athlète ne pourra pas être sur une structure, ne pourra pas participer aux championnats de France et encore moins être en équipe de France.

Françoise Jeante
Présidente